

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 43
Hebdomadaires régionaux de la Côte-Nord

Projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-2

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 10 MARS 2015 À BAIE-COMEAU

Québec, le 17 février 2015 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-2* par le ministère des Transports. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 10 mars 2015, à compter de 19 h 30, à la salle Cartier de l'Hôtel Le Manoir, 8, avenue Cabot, à Baie-Comeau**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 4 avril 2015.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 4 avril 2015, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque Alice-Lane, 6, avenue Radisson à Baie-Comeau**. L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Le ministère des Transports souhaite améliorer la route 389 sur une distance de 22 km, à partir de la jonction de la route 138 à Baie-Comeau jusqu'au pont franchissant la rivière Manicouagan près de la centrale Manic-2. Pour les premiers quatre kilomètres de la route, le promoteur procéderait d'abord à l'aménagement d'un nouveau lien qui répondrait à une conception de circulation à 100 km/h. Puis, entre les kilomètres 5 et 21, il résoudrait certains problèmes de sécurité actuellement présents sur la route 389.

Pour réaliser ce projet, le promoteur devrait faire l'acquisition de terrains d'une superficie de 8,3 ha et obtenir le transfert de terres publiques. Le déplacement de 186 poteaux et des travaux de déboisement et de

débroussaillage des aires de travail devraient être effectués. Des travaux de dynamitage seraient aussi nécessaires à divers endroits le long du tracé, entraînant la production de déblais réutilisables (1,4 million de m³) et inutilisables (900 000 m³). Le promoteur devrait également remplacer 3 900 mètres linéaires de ponceaux circulaires et 44 ponceaux rectangulaires, mettre en place le revêtement de chaussée, procéder à l'installation des glissières de sécurité et effectuer l'aménagement paysager des surfaces remaniées ou réhabilitées.

Le coût du projet est estimé entre 70 et 100 M\$ et nécessiterait deux années de travaux.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, les répercussions concerneraient principalement les milieux biologique et humain.

Pour le milieu biologique, les travaux entraîneraient la perte d'une superficie de 121,6 ha de couverts forestiers, de 4,7 ha de milieux humides et de 1,2 ha d'habitat du poisson. Le promoteur compenserait 16,4 ha de perte de couvert végétal et réaliserait un projet de compensation pour les pertes des milieux humides et d'habitat du poisson. Le promoteur maintiendrait la libre circulation des espèces de poisson présentes en évitant la création d'obstacles ou de seuils dans les cours d'eau et, entre août et avril, restreindrait les travaux en eau en fonction de la période de fraie de l'omble de fontaine.

En raison du risque de perturbation des activités de la héronnière par les bruits et les vibrations engendrés par les travaux de dynamitage, le promoteur réaliserait ceux-ci en dehors des périodes de nidification et d'élevage du grand héron de la mi-août à la fin mai.

Pour le milieu humain, le promoteur mentionne que ces travaux d'amélioration nécessiteraient l'acquisition de terrains privés pour l'aménagement de la nouvelle emprise. Malgré les travaux de construction projetés, le promoteur entend maintenir une circulation adéquate sur la route 389 et sur l'avenue du Labrador pour le déplacement des usagers et des marchandises. De plus, le promoteur entend maintenir actif le tronçon de la route 389 existant dans le but de diminuer les répercussions sur l'achalandage pour les commerces situés à la jonction actuelle des routes 389 et 138.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 4 avril 2015, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M^{me} Julie Olivier, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 539 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : route389-baie-comeau-manic-2@bape.gouv.qc.ca.

Source : Julie Olivier, conseillère en communication

En collaboration avec Luc Nolet, conseiller en communication

418 643-7447, poste 539 ou 1 800 463-4732

route389-baie-comeau-manic-2@bape.gouv.qc.ca